

INF'EAU

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ISLE

*Le SMBI :
une préservation de l'ensemble
du bassin versant*



GEMAPI : pour une meilleure gestion des cours d'eau

Le 17 septembre 2020 ont eu lieu les élections au sein du syndicat, je tiens à remercier l'ensemble des délégués m'ayant accordé leur confiance.

Mes remerciements vont également aux anciens vice-présidents, et anciens délégués du syndicat, notamment à Max Ley, Lucien Limousi, Pierrot Brugeassou, Gérard Pégorié sans qui le syndicat n'en serait pas là aujourd'hui.

Le passage de flambeau entre Bernard Guillaumard et moi-même s'est fait dans d'excellentes conditions ; un grand merci à lui pour son implication de tous les instants, les impulsions qu'il a su donner à notre structure pour rendre cette dernière pérenne.

Depuis quelques années, de profonds changements ont été opérés avec la fusion de plusieurs syndicats (2014), l'extension vers l'amont du bassin, la prise de compétence GEMAPI notamment (en 2019).

Bernard et les vice-Présidents ont été des piliers fondateurs de notre structure, et après de nombreuses années à servir les cours d'eau, ils ont passé la main et un nouveau bureau a été élu.

Parcours pêche

Notre syndicat a joué un rôle important dans la labellisation du parcours pêche sur la portion de l'Isle, allant de la commune de Douzillac à celle de Saint Martin l'Astier et passant par mon village de cœur Saint Louis en l'Isle.

Ce label « Passion » décerné par la Fédération Nationale de la pêche en France, marque l'aboutissement d'un travail mené avec le Département, la Fédération et les communes. Notre syndicat étant impliqué dans l'aménagement de ce parcours.

S'il est important de souligner l'intérêt de cette initiative, c'est qu'elle permet aux amoureux de la

« Prendre soin de la nature, c'est garantir une bonne santé à l'humanité »

Nacira Boukli-Hacene

Page de garde à gauche : intervention techniciens ; à droite : rivière Isle

Page 2 : sensibilisation école

Page 3 : mégaphorbiale

Page 4 : territoire bassin versant de l'Isle

Page 5 en haut : héron cendré ; au milieu : maquette cours d'eau ; en bas : libellule fauve

Page 6 en haut : cariçaie ; en bas : mégaphorbiale

Page 7 : l'Isle à Périgueux ; image poissons

Page 8 en haut : bassin versant ; à gauche : renaturation de la Beauronne ; à droite : pâturage dans un marais de l'Isle

Page 9 en haut : réunion PPG Isle ; en bas : enlèvement d'embâcles sur l'Isle

Page 10 : sicyos anguleux

Crédit photo : SMBI (site internet + facebook)

Je souhaite poursuivre avec mes vice-Présidents dans cette même voie, à savoir que l'ensemble des cours d'eau du territoire du syndicat est considéré de la même façon, avec des dépenses maîtrisées donc avec une priorisation des enjeux.

J'accorde de l'importance à l'ensemble du territoire, le bureau et moi-même sommes impliqués dans les actions du syndicat, et surtout nous souhaitons être au contact des acteurs locaux qui réalisent un énorme travail.

L'implication de tous les élus est importante, et le syndicat est au service de toutes les communes présentes sur le bassin versant de l'Isle.

Nos services ont élaboré des Plans Pluriannuels de Gestion à l'échelle de sous-bassins hydrographiquement cohérents.

Nous avons dessiné cette feuille de route avec l'ensemble des élus des communes et communautés présentes sur le bassin de l'Isle.

Demain sera le temps de l'application de ces PPG. Je compte sur tous les élus locaux et les personnes impliquées pour mener à bien tous nos projets.

Malgré le contexte sanitaire, le SMBI est au service de nos cours d'eau et de notre territoire.

Stéphane DOBBELS,
Président du SMBI

rivière de se réapproprier cet espace naturel et qu'elle offre un attrait touristique de premier ordre.

Rappelons que les espaces naturels constituent la première richesse de notre beau département. Alors, pêcheurs, promeneurs, randonneurs, ce parcours est fait pour vous !

MASSIAS Jean Luc,
Vice-président du SMBI



Directeur de Publication : S. DOBBELS
Conception - ralisation : Equipe du SMBI
Merci au comit de relecture



PRESENTATION DU SYNDICAT

Années 1970 à 1990 : Création des syndicats d'assainissement du Vern, du Salembre et de la Crempse

- entretien de la ripisylve
- renforcements des berges
- recalibrage et curage afin d'assainir les zones humides pour l'urbanisation et les terres agricoles
- aménagements de seuils en rivière

1994 : Création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin de l'Isle en Périgord (SMETAE BIP)

- entretien de la ripisylve (début d'une gestion écologique)
- restauration des aménagements piscicoles
- restauration et entretien des ouvrages de navigation de l'Isle
- préparation des concours de pêche
- piégeage des ragondins...

→ Création du premier poste de technicien de rivière afin de suivre les études et les travaux

→ Mise en place en 1999 d'une régie interne du syndicat permettant une exécution des travaux par les agents de terrain

2002 : Création du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de l'Isle (SMIVI), de la Dordogne à la Gironde

→ constitué du SMETAE BIP (Dordogne et ses affluents) et du SIETAVI (Gironde et ses affluents), le SMIVI va traiter de la restauration et de la préservation des milieux aquatiques (gestion des zones humides, restauration des aménagements piscicoles, gestion raisonnée de la ripisylve...)

2005 : Création du Syndicat Mixte Pays Isle Auvézère qui disparaîtra en 2011

→ issu de la fusion de 2 syndicats indépendants : celui de la Côte et celui de la Haute Auvézère, créés en 1996

2014 : Création du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)

→ issu de la fusion du SMETAE BIP et des syndicats de la Crempse, du Vern et du Salembre

→ mise en place de Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) sur la préservation et la restauration des milieux aquatiques, soumis à une Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

2019 : Extension du SMBI sur l'amont du bassin versant, concernant pratiquement l'ensemble du bassin de l'Isle dans le département de la Dordogne

2019 : Échanges et construction de partenariats avec les communautés de communes et autres syndicats présents sur le bassin de l'Isle, dans l'objectif d'appliquer de manière cohérente et réfléchie la compétence GEMAPI.



Au travers de ces actions, le SMBI veille et agit pour la restauration et la préservation des cours d'eau et des zones humides sur son territoire.

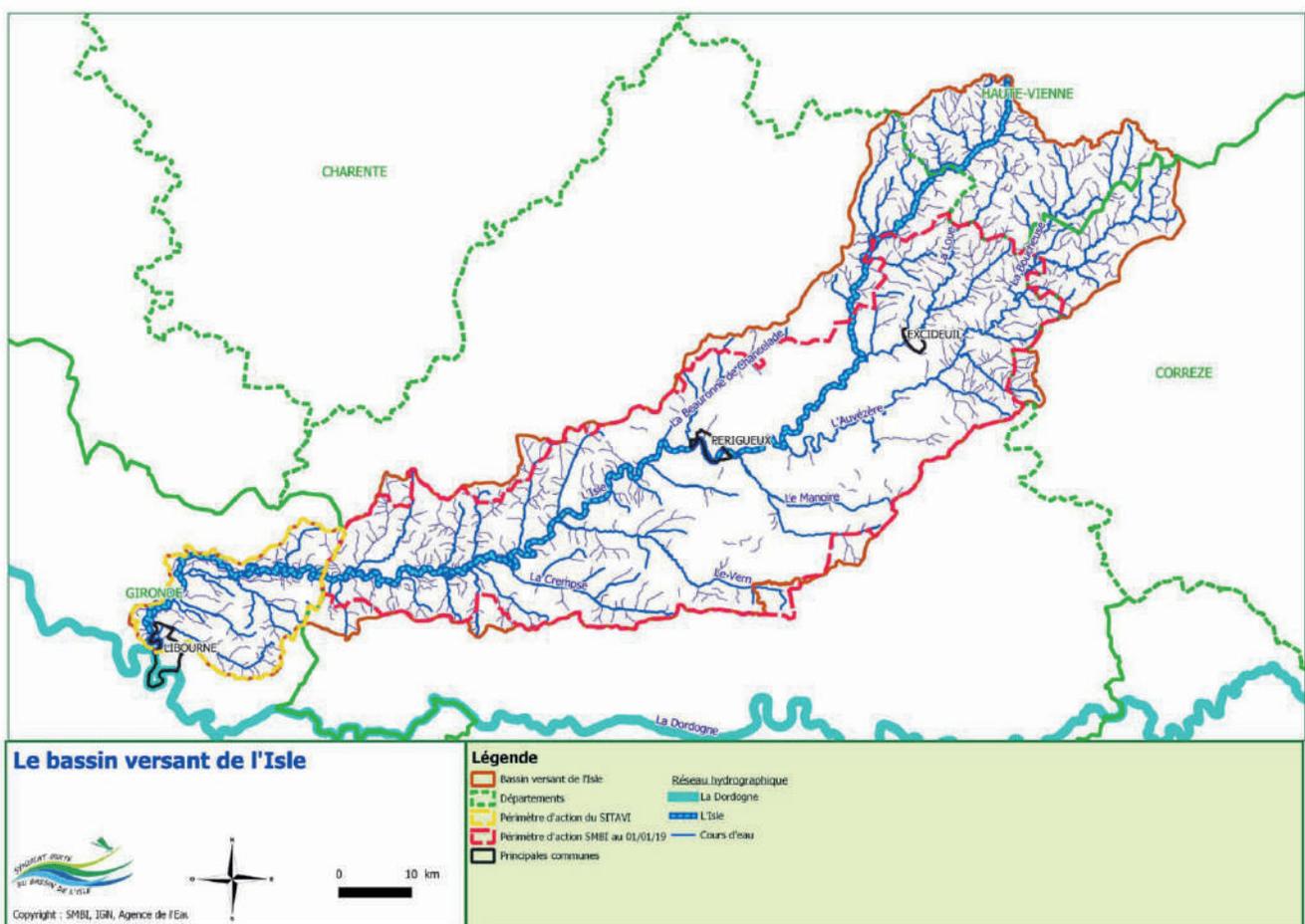
Pour se faire, nos équipes sont en charge de :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac, ou plan d'eau, y compris les accès à ces derniers,
- la défense contre les inondations (et contre la mer),
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

+ Autres compétences portées :

- veiller au bon état quantitatif et qualitatif des eaux de la rivière Isle, de ses affluents et des zones humides présentes sur son territoire et participer à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et locaux,
- mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau et les accès à la rivière,
- porter la maîtrise d'ouvrage, à la demande des collectivités adhérentes ou celles faisant l'objet de conventions particulières initiatrices de projets touristiques, économiques, éducatifs et pédagogiques en lien avec l'eau, les milieux aquatiques et humides, et la biodiversité présente sur le bassin.

Le territoire 



Les élus

Le conseil syndical a élu le 17 septembre 2020 un bureau dont un Président ainsi que 6 vice-Présidents (un par EPCI - Établissement Public de Coopération Intercommunale)

Président :

Stéphane DOBBELS – Grand Périgueux

Vice-présidents (délégués par Communauté de communes ou d'agglomération de l'amont vers l'aval) :

- CC Isle Loue Auvézère en Périgord : Jean-Michel LAMASSIAUDE
- CC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort : Dominique BOUSQUET
- CA Grand Périgueux : Gilles MOTARD
- CC Isle Vern Salembre : Alain DOMINIQUE
- CC Isle et Crempse en Périgord : Jean-Luc MASSIAS
- CC Isle Double Landais : Dominique LECONTE

Siégeant au sein du conseil syndical (organe de décision), 49 délégués représentent les communautés membres.

Des commissions de travail avec l'ensemble des élus (maires et délégués communaux et intercommunaux) sont également organisées pour que chaque commune soit représentée.



L'équipe du SMBI 

Directeur : Marc HAGENSTEIN

Secrétaires comptables : Valérie ESCURPEYRAT et Patrick FABRE

Techniciens des milieux aquatiques :

- Bassin de la Crempse et de l'Isle aval (rive gauche) : Sébastien LAUDU
- Bassin de l'Auvézère et du Manoire : Benjamin HERCEND
- Bassin de l'Isle amont et de la Beauronne de Chancelade : Sylvain DESTHOMAS

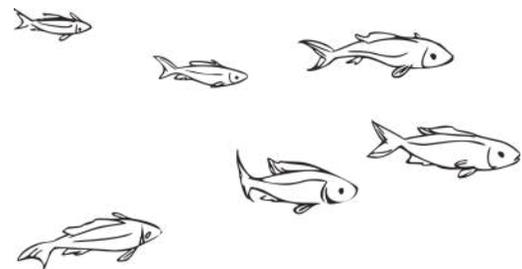
Techniciennes des milieux aquatiques, zones humides et animatrices Natura 2000 :

- Bassin de l'Isle aval (rive droite) et Natura 2000 Vallées de la Double : Élise GOBIN
- Zones humides du bassin de l'Isle et Natura 2000 Vallée de l'Isle : Lucie LUNG

Chef d'équipe de la régie : David DE PAUW

Agents de la régie :

- Sébastien GARENNE
- Benjamin PASQUET
- Eric LASSEOUGUE
- Patrick VIDAL



Service civique : Luka OLIVET (Projet de lutte contre le 7^e continent + lettre d'information)

Les agents sont répartis sur 2 sites : Atur et Saint-Laurent-des-Hommes

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Ces derniers temps, nous ne pouvons que constater l'état alarmant de notre environnement. Les perturbations que l'Homme inflige à notre planète sont plus visibles que jamais, avec notamment le constat de la hausse de température des eaux de rivière (augmentation de 1 à 1,5°C depuis les 40 dernières années). Mais ce facteur n'est qu'un des multiples exemples de la dégradation de notre environnement, avec également une importante diminution des débits des cours d'eau, ou encore la présence permanente de déchets visibles (ou non) sur ces derniers, qui va entraîner la création d'un septième continent, que l'on appelle « continent de plastiques ».

Pour le moment, peu de gens sont confrontés aux conséquences, et les réactions se font attendre. L'Homme a besoin urgemment d'une reconnexion avec la nature qui l'entoure.



Le syndicat participe à la préservation de deux zones Natura 2000, justifiant le caractère exceptionnel de certains milieux naturels et la présence d'espèces patrimoniales rares et protégées.

Le bassin de l'Isle est un territoire à préserver et possède une riche biodiversité. Néanmoins, l'artificialisation des milieux naturels, les pollutions de l'eau visibles ou invisibles, l'apparition d'espèces invasives et le changement climatique en cours peuvent menacer la faune et la flore des cours d'eau et remettre en cause les multiples utilisations que nous avons de nos rivières.



Pour cela, le SMBI agit directement dans cette lutte, notamment avec des entretiens sur les cours d'eau, des actions de ramassage, ou encore à travers la sensibilisation. Il participe à des manifestations généralistes (fête de la nature, quinzaine du développement durable, etc..) et organise des manifestations spécifiques telles que la journée mondiale des zones humides ou encore des actions de plantations, etc.. Les actions du syndicat traitent quasi exclusivement des milieux aquatiques et humides.

Il est primordial de changer les mentalités et de faire adopter, dès le plus jeune âge, les bons réflexes.

La prise de conscience doit s'opérer pour protéger durablement les milieux naturels, cette cause est l'affaire de toutes et de tous.

Il est vital de sensibiliser le public à la fragilité des milieux humides, à leur beauté mais aussi aux rôles et fonctions de ces milieux pour le développement, voire la survie de l'Homme.



La sensibilisation à l'environnement ne se limite pas à une classe sociale. Les animations sont ouvertes et accessibles à toutes et à tous, en tout cas au plus grand nombre, et il y a un rôle social fort à développer autour de l'éducation à l'environnement. La société actuelle est constamment en développement, et l'Homme est de plus en plus déconnecté de la nature. C'est notamment là où les transmissions de savoirs (par exemple reconnaître une plante, un arbre, un animal) sont très importantes.

Cette action d'éducation à l'environnement ne répond pas seulement à une problématique d'information et de sensibilisation, mais sert également à expliquer la politique de préservation et de restauration des milieux naturels aquatiques et humides sur le bassin.

L'objectif est donc de proposer des animations d'éducation à l'environnement adaptées à différents publics. Ces animations s'appuient sur des méthodes pédagogiques actives utilisant des approches variées. Le but est de sensibiliser et d'interpeller le plus largement possible les habitants du bassin de l'Isle sur les enjeux de préservation des rivières de leur territoire. La rigueur scientifique des informations fournies est évidemment le critère principal de définition du contenu des animations.

Le syndicat propose des animations nature (dans un cadre scolaire, périscolaire ou grand public) permettant à toutes et à tous de bénéficier de ces activités.

Les animations menées depuis 2017 avec l'association « Pour les Enfants du Pays de Beleyme », avec qui nous sommes en partenariat, n'ont eu que des retours positifs (retours oraux des élèves et de leurs professeurs ainsi qu'une augmentation significative des demandes).



Cela nous a permis de constater une réelle appétence et un véritable intérêt pour le thème de la rivière de la part des écoles. Le syndicat souhaite poursuivre dans cette voie avec cette association, en favorisant les démarches pédagogiques actives et expérimentales.

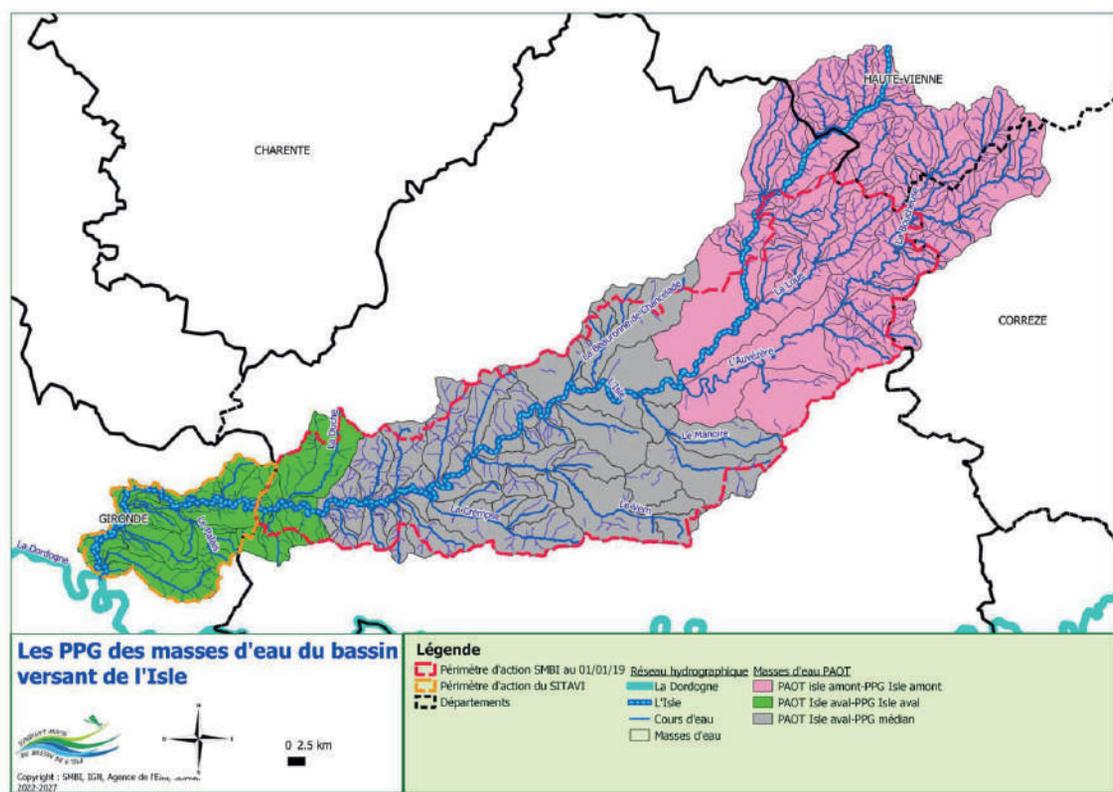
L'association « Pour les Enfants du Pays de Beleyme » pratique l'éducation à l'environnement depuis plus de 20 ans vers de nombreux publics (scolaires, jeunes, formation pour adultes, grand public, personnes en difficulté, touristes, professionnels, élus, etc...) sur de nombreux thèmes : nature, environnement, vie rurale, ou encore développement durable. Les pratiques pédagogiques destinées à ces publics variés s'inscrivent dans les principes de l'éducation populaire : l'objectif est de contribuer à « la compréhension du monde » par le plus grand nombre afin de faciliter l'émancipation et l'autonomie de chacun.

Ces actions de sensibilisation sont également des moments privilégiés pour montrer le rôle et l'importance du travail réalisé par les gestionnaires de milieux aquatiques et humides appuyés par les différentes politiques nationales, supra régionales (agence de l'eau par exemple), régionales, départementales, et locales. Centrées sur les plus jeunes, ces actions sont proposées également à un autre public, souvent très éloigné des problématiques environnementales, notamment avec des ateliers courts aux approches pédagogiques variées.

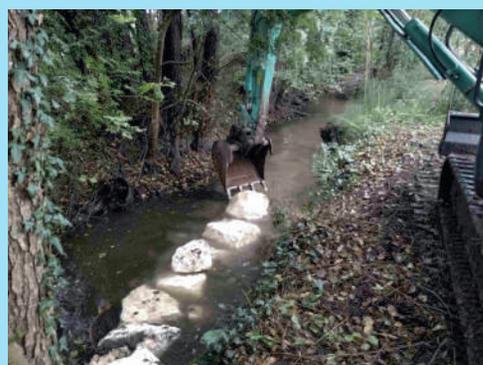
La sensibilisation à l'environnement se justifie sur tous les territoires du syndicat, même dans les communes où les milieux naturels présentent un intérêt écologique moindre. Cette action est ainsi fédératrice sur tous les bassins de vie.

PLAN PLURIANNUEL DE GESTION

Un Plan Pluriannuel de Gestion est un document cadre définissant les actions menées par le SMBI sur les cours d'eau et son bassin versant sur 5 à 10 ans. Un nouveau programme de travaux a été élaboré par le Syndicat. Ce plan est notre feuille de route et permet de répondre aux enjeux d'intérêts généraux définis par les élus des communes et communautés du syndicat.



Les objectifs d'intervention sont une gestion hydrographique cohérente du bassin versant, avec notamment un diagnostic précis des différents compartiments de la rivière, et un accord avec les partenaires techniques et financiers.



Cela ne peut être mis en place que par un travail de concertation de la part des différents acteurs en relation avec l'eau. Leur objectif est d'homogénéiser les actions à venir et de trouver un accord commun. Cependant, le choix des actions mises en œuvre est définitivement validé par les élus.

Le PPG actuel s'étend jusqu'en 2025, contenant 23 fiches actions avec pour thématiques :

- le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau pour les usages et les milieux
- le partage de la ressource en eau entre les usages et la réduction du risque inondation
- la préservation et la reconquête des rivières et des milieux humides
- la promotion des activités de loisirs
- la gouvernance et la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable

Directive Cadre sur l'Eau

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau exige l'atteinte du bon état des cours d'eau.

Pour y parvenir, il est nécessaire de laisser, redonner une plus grande naturalité aux cours d'eau et à leurs bassins versants.

Cela peut passer par exemple par la restauration des "continuités écologiques". Ce terme désigne la libre circulation des espèces et des sédiments. Plus concrètement, cela équivaut à permettre aux poissons de circuler plus librement dans un cours d'eau, aux animaux terrestres de se déplacer par des haies, des réseaux de mares, zones humides, à rendre les infrastructures routières transparentes, etc.

L'objectif de la restauration de cette continuité écologique est l'un des indicateurs afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau. Elle peut être impactée par divers usages. Les conséquences sont nombreuses, mais ces usages doivent être pris en compte.

Il existe plusieurs solutions de gestion et le SMBI aborde ce sujet avec une volonté d'apaisement : avec une écoute active, dans le respect des droits et devoirs de chacun, un dialogue peut débuter.

La restauration morphologique d'un cours d'eau permet également d'améliorer ces derniers et leurs fonctions : épuration des eaux, ralentissement des inondations vers l'aval, maintien de la biodiversité, etc. La présence de ripisylve (forêt de bord de rivière), au-delà de marquer le paysage contribue également à une meilleure qualité du cours d'eau.

En parallèle des PPGs, une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) est en cours d'élaboration afin d'avoir les autorisations nécessaires pour intervenir sur les milieux aquatiques. En effet, la DIG est un outil réglementaire validé par la préfecture permettant de réaliser des travaux sur ces milieux (renaturation de cours d'eau, restauration des zones humides, gestion de la végétation, etc..)

Pour réaliser des travaux sur de multiples parcelles cadastrales d'un bassin versant, et pour mobiliser des fonds publics sur des parcelles privées, la DIG s'applique.

Une concertation forte et une association des riverains, exploitants agricoles et forestiers sont primordiales pour rendre les opérations pérennes.



Tout sur les PPGs !



LES ESPÈCES INVASIVES

Le **sicyos anguleux**, aussi appelé « concombre anguleux », est une espèce végétale envahissante dont la présence est négative, notamment pour les cultures de maïs. Il pousse le long des berges des cours d'eau, et se présente sous la forme d'une liane grimpante à croissance rapide, avec des tiges pouvant atteindre 8m de long en une saison de végétation. En recouvrant rapidement de grandes surfaces, les plants de *Sicyos angulatus* entrent en compétition avec les autres plantes pour capter la lumière. Cette plante apprécie énormément les milieux humides, ce qui est très problématique pour notre territoire. Le *Sicyos* pose des problèmes environnementaux dans les terrains vagues, les berges, et les ripisylves qu'il atteint grâce à la dispersion de ses graines par l'eau et les animaux.

De plus, les fruits de cette plante sont couverts de petits aiguillons blancs qui peuvent facilement pénétrer la peau et provoquer des brûlures.

Au vu de la propagation élevée de cette plante, il est primordial de centrer les efforts sur les risques d'une expansion par des recherches ciblées (zones riveraines et marécageuses, lisières, milieux perturbés, surfaces agricoles) et régulières afin d'intervenir au plus tôt sur les nouveaux foyers. Son expansion est notamment favorisée par l'être humain, par exemple avec l'exploitation agricole (diffusion par les semences), les travaux de mises à nues des ripisylves, etc..



Source photo : Centre de ressources - Espèces exotiques envahissantes

Le sicyos anguleux va également être très contraignant pour la culture du maïs, de par son poids qui va coucher les tiges de maïs, voire les casser, ce qui peut rendre la culture quasiment impossible.

Que faire ?

Il est nécessaire que ce soient des professionnels qui s'en chargent. Il faut donc en informer le syndicat.

Une intervention avant la floraison est primordiale pour ne pas courir le risque de disperser les graines, par exemple en arrachant les plants en juin et en août, et ensuite contrôler en septembre pour vérifier qu'il n'y a pas de germination, ou encore avec un bon entretien des bords de champs en coupant la végétation. Il est important de ne pas favoriser la dissémination de ces plantes. Les espèces invasives posent de nombreux problèmes sur la biodiversité et sur les activités humaines. Elles sont très difficiles à réguler car elles n'ont pas encore trouvé leur place dans l'écosystème.

DES PROJETS, DES BESOINS, DES QUESTIONS, L'QUIPE DU SYNDICAT VOUS R POND !

Contactez-nous :

Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

196 route des Grands Champs
24400 SAINT-LAURENT-DES-HOMMES
syndicat@bassin-isle.fr
05 53 80 58 51



<https://www.facebook.com/SMBIsle>



Scannez-moi ! #SMBI

Principaux partenaires ayant permis cette lettre d'info :

